

Animation du Pôle départemental Energie Renouvelable (ENR)

La DDT anime le pôle départemental ENR qui regroupe différents services de l'État ainsi que d'autres partenaires (CD 81, PNR Haut-Languedoc, Chambre d'agriculture, ONF, etc.). En amont des dépôts de demande d'autorisation, le pôle apporte un conseil auprès des développeurs ENR mais également auprès des collectivités qui le sollicitent afin de favoriser un développement harmonieux des ENR dans le département.



Eolien :

L'année 2021 a été marquée par un développement limité de nouveaux projets éoliens terrestres et le démarrage du processus d'établissement des zones favorables au développement de l'éolien instauré par la circulaire du 26 mai 2021. Le remplacement d'éoliennes d'anciennes générations par des machines plus performantes (« Repowering ») constitue l'enjeu principal dans les années à venir pour le département.

Photovoltaïque :

L'instruction des permis de construire pour les centrales solaires est réalisée par la DDT. Il s'agit d'un permis « énergie » délivré par le préfet du Tarn.

Malgré la crise sanitaire, l'intérêt des développeurs pour les centrales au sol a été confirmé durant cette année 2021. Le nombre de certificat d'urbanisme a légèrement diminué mais plusieurs projets majeurs ont été évoqués en pôle EnR.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de Dossiers PV en pôle ENR	5	8	3	1	7
Nombre de CUB déposés pour centrales solaires	4	8	3	9	6
Nombre de PC déposés pour Centrales Solaires	1	7	4	3	4



En

2015, le Tarn ne comptait que 2 centrales pour 11 MWc (effets du moratoire de 2010). La puissance autorisée a fortement augmenté ces dernières années, ce qui s'est traduit par un volume important d'instructions pour la DDT portant la puissance des centrales au sol autorisées à 122 MWc.

Les principaux freins au développement de cette filière résident dans la difficulté de mobilisation du foncier prioritaire. En effet, les anciennes carrières et/ou sites

dégradés souffrent des incertitudes administratives sur ces terrains (PV de récolement absent, peu de suivi...). Par ricochet, une forte pression s'exerce sur le développement de projets sur des terres agricoles ou encore sur des retenues d'eau.

Méthanisation :

La méthanisation s'installe peu à peu sur le territoire. Le développement de tel projet reste difficile. Deux permis de construire ont été accordés en 2021.